

Tableau des Obligations Diverses

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1	Conservation du patrimoine naturel		
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique	Trame Verte et Bleue (SRCE-TVb) Approuvée le 16/07/2014	Dreal
I.2	Ressource en eau		
SAGE	Territoire de SAGE et état d'avancement	Escaut Élaboration	Ddtm
I.3	Conservation du patrimoine culturel		
ARCHEO	Zones de préemptions archéologiques	Présence de zones archéologiques préventives	Drac
LOI BARNIER	Loi Barnier Article 52 , L111-1-4	Départementale N° 643 Route à grande circulation : Protection : 75 mètres	Conseil Général
P.D.I.P.R.	Plan Départemental des Itinéraires De promenade et de Randonnée	Délibération du Conseil Général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993	Conseil Général
11.1	Risques Naturels Inondations		
PPRN Inondation	Plan de Prévention des Risques Naturels	PPRn Inondation prescrit le 13/02/2001	Ddtm
CATNAT	Arrêtés de catastrophes naturelles	Catastrophes naturelles : Inondations et coulées de boues du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté Ministériel du 29/12/1999 Inondations et coulées de boues du 16/05/2000 Arrêté Ministériel du 25/09/2000	Ddtm
11.2	Risques Naturels et Mouvements de Terrain		
PPRMVT	Plan de Prévention des Risques Naturels	PPRn Mouvement de terrain prescrit le 19/06/2001	Ddtm
CATNAT	Arrêtés de catastrophes naturelles	Catastrophes naturelles : Mouvements de terrains (sécheresse) du 01/01/90 au 31/12/90 Arrêté du 28/03/1991 Mouvements de terrains (sécheresse) du 01/01/91 au 31/07/97 Arrêté du 09/04/1998 Mouvements de terrains (sécheresse) du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté du 29/12/1999	
CAVITE	Inventaire Cavités	Cavités souterraines	Brgm
ARGILE	Aléa retrait gonflement Argile	Faible	Brgm
SEISME	Aléa sismique	Modéré	Brgm

Tableau des Obligations Diverses

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
II.3	Risques Technologiques		
I.C.P.E.	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	voir site Base des Installations classées - lie http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/rechercheicform.php	Dreal
CANA	Zones effet de danger sur les Canalisations	Gaz	Dreal
II.4	Risques Sanitaires		
LEZP	Ligne électrique (zone de prudence)	Ligne aérienne de 225 kv Ligne aérienne de 63 kV	Ddtm
III.1	Nuisances		
VB	Voies bruyantes 2002	Voir annexe ci-jointe	Ddtm
V	Participations financières (à compter du 01/03/2012)		
	TAXE D'AMENAGEMENT		
	- Part Communale	5 % D.C.M. Du 29/11/2011	Ddtm
	- Part Départementale	1.45 % D.C.G. Du 28/11/2011	Ddtm